

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



Le **Mercredi 17 juillet 2013** à 18h30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCAATION

Date	10/07/2013
Affichage	10/07/2013

Etaient Présents : CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, GUERIN Nicole, PETELET Renée, POYAU Aurélie, DJEFFAL Mohamed, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, FERRUS Christian, NUSSBAUM Richard, ESCALLIER Karine, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

**NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	24	9

Etaient Représentés :

MUSSON Pascal pouvoir à CIRIO Raymond.
 MARCADET Didier pouvoir à FROMM Gérard.
 JIMENEZ Claude pouvoir à PROREL Alain.
 BRUNET Pascale pouvoir à NICOLOSO Alain.
 JALADE Jacques pouvoir à GUERIN Nicole.
 RAPANOEL Séverine pouvoir à MARCHELLO Marie.
 ESTACHY Monique pouvoir à SEZANNE Philippe.
 SIMOND Stéphane pouvoir à FERRUS Christian.

THEME : PATRIMOINE 1.

OBJET : NOUVEAUX
TARIFS COMPTOIR DE
VENTE.

Absents-Excusés :

MUSSON Pascal, MARCADET Didier, JIMENEZ Claude, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, VALDENAIRE Catherine.



Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.

Rapporteur : Yvon AIGUIER.

La ville de Briançon, via le bureau d'accueil de la direction du patrimoine, propose au catalogue de son comptoir de vente :

- ✓ Le DVD documentaire « Là où l'eau va »,
au prix public est de 12€.
- ✓ La copie de la monnaie, Gros du Dauphin Humbert II, tirée à l'occasion de la fête médiévale,
au prix public de 2,50 €.
- ✓ Le catalogue de l'exposition des archives départementales « De la Doire à la Durance, trois siècles de frontière dans les Alpes »,
au prix public de 6,50 €.

Ces tarifs seront appliqués à partir du 18 juillet 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la proposition ;
- D'adopter la tarification des prestations proposées ;
- D'autoriser le service du patrimoine à percevoir les recettes correspondantes. Elles seront imputées sur les crédits du budget principal de l'exercice, chapitre 70 « produits des services du domaine et ventes diverses » ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,


Gérard FROMM



TRANSMIS LE 22 JUIL. 2013
PUBLIÉ LE 22 JUIL. 2013
NOTIFIÉ LE 24 JUIL. 2013

GROS DU DAUPHIN HUMBERT II (1333/1349)



REÇU LE
23 JUIL. 2013
SOUS-PRÉFECTURE
DE BRIANÇON